



Belfius Roll-over

Votre entreprise envisage de réaliser plusieurs investissements pour des montants limités? Ou vous voulez échelonner vos achats de matériel ou de mobilier professionnel sur une période plus ou moins longue? Dans ce cas, le crédit roll-over est la solution, car vous décidez vous-même quand vous prélevez de l'argent et sur quelle période. Bref, nous vous proposons ici une alternative intéressante au crédit d'investissement classique!

UN ROLL-OVER EST IDÉAL SI:

- Vous planifiez différents investissements, plutôt imprévisibles, étalés sur une période étendue, en vue de maintenir ou d'augmenter la productivité de votre entreprise;
- Vous souhaitez financer de manière simple vos besoins de fonds de roulement, échelonnés dans le temps;
- Vous voulez systématiquement décider vous-même du montant que vous souhaitez prélever ainsi que de la durée du prélèvement.

OPTEZ POUR UNE AUTRE SOLUTION SI:

- Vous projetez un seul gros investissement à un moment déterminé (crédit d'investissement);
- Vous voulez financer vos biens dans le cadre de votre activité professionnelle, sans vous refuser l'accès à d'autres formules de crédit (formule de leasing);
- Vous voulez combler un déficit temporaire pour un montant fixe et une durée déterminée (straight loan);
- Vous recherchez une solution permanente pour votre fonds de roulement (crédit de caisse).

Caractéristiques

Montant du crédit roll-over	Le montant du crédit roll-over sera fonction de vos besoins et de votre capacité de financement.
Montant d'une avance (à l'intérieur du crédit)	Minimum 50.000 euros Maximum le montant du crédit roll-over
Intérêt	Les intérêts totaux sont calculés au taux d'intérêt fixé au début de l'avance, et doivent être payés à l'échéance.
Durée	Du crédit : durée déterminée, de plus d'1 an. Le crédit s'accompagne généralement d'un plan de remboursement. D'une avance: minimum 7 jours, maximum 12 mois.
Remboursement du capital prélevé	À l'échéance de l'avance. Un remboursement anticipé du capital prélevé n'est autorisé que si vous répondez à la définition d'entreprise au sens de la loi sur le financement des PME ¹ . Dans ce cas, une indemnité de rupture est due: <ul style="list-style-type: none">• maximum 6 mois d'intérêts, calculés sur le montant remboursé anticipativement, si le montant initial du crédit est de max. 2 millions d'euros.• perte financière réellement encourue par la Banque si le montant initial du crédit excède 2 millions d'euros <p>¹ Article 2, 4° Loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises, MB 31-12-2013.</p>
Frais	Frais de dossier Frais uniques dus à la signature du contrat de crédit ou en cas de modification du dossier. À titre indicatif: min. 250 euros en fonction de la complexité du dossier. Autres frais éventuels, par exemple pour constitution de sûretés. Pour plusieurs demandes de crédit introduites simultanément, les frais de dossier sont calculés sur la base de l'ensemble des crédits. Commission de non-utilisation Prélevée sur la partie non prélevée du crédit. Frais de gestion Frais périodiques. À titre indicatif: min. 250 euros par an.
Fiscalité	Les intérêts et les frais sont en principe déductibles de l'impôt des sociétés.

Plus d'infos?

Pour plus d'informations sur les mesures gouvernementales pour les petites et moyennes entreprises, voir www.financementdesentreprises.be. Pour plus de renseignements relatifs aux informations et aux outils utiles destinés à améliorer l'accès au financement des entreprises et aux possibilités d'obtenir des garanties publiques, vous pouvez consulter le site www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques

Pour plus d'informations relatives aux caractéristiques des principales sûretés pouvant éventuellement être constituées et leur impact sur la demande de crédit, vous pouvez consulter les sites suivants: www.financieringvanondernemingen.be/fr/suretes/suretes-pourquoi et www.financieringvanondernemingen.be/fr/suretes/quelles-suretes

Intermédiaire compétent en services bancaires et d'assurance et distribution d'instruments financiers: Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, boîte 2, 1000 Bruxelles – ombudsfin.be

Questions?

Votre Corporate Banker se fera un plaisir de vous donner plus d'informations et peut vous orienter vers une solution qui vous convient le mieux.